

Appel à candidature organisation du championnat de France Pro 2024-2025

La Fédération lance un appel à candidature afin que ses organismes affiliés puissent, s'ils le souhaitent, s'investir dans un cadre conventionné pour organiser les rencontres (1/8,1/4 et 1/2) comptant pour le championnat de France Pro de la saison 2024/2025.

► Qui peut candidater ?

Dans le respect des conditions exigées, sont concernés les associations qui respectent les conditions minimales pour organiser une manifestation publique de boxe (cf. règlements de demande de manifestation).

▶Quand?

En renvoyant à la fédération au service compétition (<u>chay@ffkmda.fr</u>), ce document dûment rempli <u>avant le 27 décembre 2024</u>.

► Modalités d'organisation.

Les détails sont stipulés dans la convention d'organisation en cas de réponse favorable de la fédération, une réponse de principe est rendue après étude des dossiers.

▶ Conditions

Les combats comptant pour le championnat de France Pro doivent être organisés dans le cadre d'une compétition dédiée ou dans le cadre d'une manifestation sportive (type gala) autorisée par la FFKMDA.















► Dispositions générales *Pour la fédération :

La fédération accompagne l'organisateur par le biais du service compétition en amont et le jour de la compétition.

La fédération communique sur la structure organisatrice et fournit les ceintures des championnats.

*À l'organisateur :

L'organisateur doit fournir à la fédération en amont tous les éléments et informations en lien avec le déroulement et le lieu de compétition (hôtels à proximité, accès, horaires de disposition de la salle etc.).

L'organisateur doit engager les démarches et s'assurer du respect des modalités de mise à disposition et d'utilisation du lieu de compétition auprès des autorités compétentes.

L'organisateur communique au niveau local sur la manifestation.

L'organisateur s'engage à respecter les procédures et règlementations en vigueur (cf. cahier des charges d'organisation et règlementation championnat Pro).

L'organisateur s'engage à assumer le coût financier de l'organisation tel que prévu dans la convention.

L'organisateur supporte le coût lié au déplacement, à l'hébergement et à la prime (quand il s'agit d'une finale) du combattant et de son coach.

► Particularités des championnats pros

Les championnats Pro peuvent être organisés dans les disciplines suivantes, uniquement en combat senior (masculin/féminin), pour les licenciés possédant une licence « Pro ».

- Muaythaï
- K1 rules
- Low kick
- Full Contact
- Pancrace













	kick boxing	kick boxing	kick boxing	pancrace
boxe thai-muaythai	k1 rules	low kick	full contact	,
Ville	Τ			
Ville Gymnase				
Gymnase				











Affaire suivie par: Chay chay@ffkmda.fr

A l'attention de	 	 	••	 	 	 	 •
Présidente du club							

Convention d'organisation

Championnat de FRANCE « PRO »* - 2024-2025

ENTRE:

La Fédération française de Kick Boxing, Muaythaï et disciplines associées, 38 rue Malmaison 93170 Bagnolet, représentée par son Président Nadir ALLOUACHE.

ΕT

1/ Objet de la convention

Cette convention a pour objet de définir les rôles et contributions respectives des deux parties signataires dans

le /...... à

2/ Pour la fédération

La fédération accompagne l'organisateur par l'intermédiaire du service compétition PRO à veiller au bon déroulement du championnat.









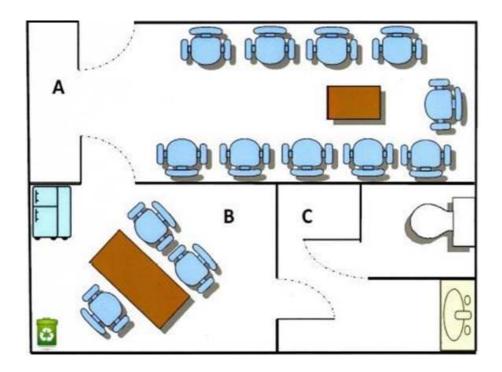




^{*}Cette convention ne rentre pas en vigueur dans le cadre de l'organisation de galas.



- La FFKMDA assure pour les finales :
 - L'organisation du plateau, le déroulement des rencontres, la convocation/répartition des officiels, l'acheminement du matériel de jugement/arbitrage,
 - > La convocation et le suivi des compétiteurs,
 - > La communication sur le plan national du championnat et de la structure organisatrice,
 - Les récompenses des compétiteurs (ceintures),
 - La prise en charge des officiels (frais de déplacement et hébergement, dans le respect du règlement financier de la FFKMDA),
 - La prise en charge, après acceptation préalable des devis :
 - O Des coûts liés à la présence du médecin,
 - L'organisation des aspects sécuritaires (agents de sécurité, dispositif de premiers secours, médecin)
 - L'organisation des contrôles antidopage et la mise à disposition des agents pour l'encadrement dans une salle respectant le plan suivant :



Remarque:

Les frais engagés avec l'accord de la FFKMDA ne seront remboursés que sur présentation des factures originales.





3/ Pour l'organisateur

En contrepartie des engagements de la fédération, l'organisateur <u>s'engage à organiser les championnats de</u>
<u>France qui</u> <u>lui sont confiés dans le respect de la convention transmise par la fédération et des valeurs que celle-ci véhicule</u>.

L'organisateur s'engage à soumettre à la fédération au moins 45 jours avant la date prévue de la manifestation, dans le but d'en obtenir la validation préalable, la totalité des devis liés aux dépenses prises en charge par la fédération.

Cette validation préalable des devis avant engagement des dépenses, est la condition du remboursement des dépenses.

L'organisateur prend en charge l'intégralité des frais non couverts par la fédération.

L'organisateur assure:

- La préparation de l'événement (relations avec les partenaires locaux, formalités administratives, location ou prêt du gymnase, autorisations, parking, etc.),
- La communication locale (affichage, publicité, médias locaux etc.),
- En relation avec les services fédéraux (préparation de la manifestation, de la pesée, etc.)
- L'aménagement (balisage, zones dédiées, affichages, barrières, décoration etc.)
- > La location du ring
- La mise à disposition d'une équipe de bénévoles suffisante, et repérable (tee shirt ou autre) permettant le bon encadrement de la compétition.
- La mise à disposition pour les officiels d'encas, boissons, café et d'un repas par jour,
- La centralisation des réservations d'hébergement.

Remarque : L'ouverture d'une « buvette » doit faire l'objet d'une autorisation préalable de la Fédération. De même, la validation préalable de la fédération est nécessaire pour la mise en place d'entrées payantes, la FFKMDA préconise un tarif d'entrée limité à 10 € pour les finales des championnats « PRO » (promotionnels).

Les demandes d'autorisation doivent être transmises à la FFKMDA dans un délai de 45 jours avant la date de la manifestation.

Le Président du club

Le président de la FFKMDA

Le président de la FFKMDA





FICHE D'INSCRIPTION CHAMPIONNAT DE FRANCE PRO FFKMDA SAISON 2024/205

<u>Aucune inscription ne sera effective sans la licence de la saison en cours validée et sans le chèque de caution</u>

<u>cours vana</u>	ee et suns le cheque de caution
Nom du Club et numéro d'affiliation	
Ligue	
OMPETITEUR CONCERNE PAR LA	DEMANDE
Nom / prénom	
Sexe (M/F)	
Date de naissance	· ·
Poids (attention catégories pro)	(FFK MDA)
Numéro de licence	FÉDÉRATION FRANÇAISE DE KICKBOXING, MUAYTHAI ET DISCIPLINES ASSOCIÉES
Muaythai	
Kickboxing – Low Kick	
Kickboxing – Full Contact	
Kickboxing – K1 Rules	
Pancrace	
MONITEUR RESPONSABLE	
Nom du moniteur etnuméro de icence	
Diplôme et numéro (BMF/BP/DE/DES)	













L'engagement au championnat de France « PRO » est définitif. Aucun désistement ne sera accepté sans raison grave motivée.

- Sauf raison médicale motivée, le chèque de caution sera encaissé pour tout forfait injustifié déclaré après 15 jours avant la date du combat.
- Tout engagement au championnat de France est prioritaire. Aucun engagement sur une manifestation. Sportive dans la quinzaine du championnat de France « PRO » ne saurait constituer une absence justifiée. Le chèque de caution sera encaissé.
- Aucun retard, tant à la pesée que le jour du combat ne sera accepté.
- Les frais d'hébergement et de déplacement sont à la charge du club.
- Tous comportements déplacés envers l'organisation entraineront une convocation en conseil de discipline.
- A chaque pesée du championnat de France, quel que soit le tour, la présentation d'une pièce d'identité et du passeport sportif dûment rempli seront exigés.
- Les tenues de combat doivent être conformes au règlement sportif en vigueur.
- Les combattants doivent être en possession des certificats médicaux exigibles pour cette forme de pratique.













Je certifie l'exactitude des renseignements portés sur ce document.

Je certifie avoir pris connaissance des règlements sportifs fédéraux relatifs à ma ou mesDisciplines et à mon statut de licencié.

Je m'engage à respecter les règlements de la FFKMDA ainsi que ses représentants chargés de les faire appliquer.

Je m'engage à prévenir en cas de forfait et à fournir un justificatif (certificat médical, attestation employeur, acte de décès etc...) à la FFKMDA.*

Je m'engage à respecter la législation et les règlements généraux de la FFKMDA notamment les points concernant la lutte contre le dopage dont je déclare avoir pris connaissance.

Je déclare être informé des risques liés à la pratique de mon sport en compétition. Je soussigné, responsable du club et entraineur du compétiteur ci-dessus, demande pour lasaison 2023/2024 son inscription en championnat de France « PRO ». Je m'engage à respecter la règlementation fédérale attenante à ce championnat.

FORCLUSION 05 DÉCEMBRE 2023

Signature du moniteur	Signature du président du club	Signature du compétiteur

<u>VEUILLEZ JOINDRE A CETTE FICHE UN CHEQUE DE CAUTION D'UN MONTANT</u> DE 500 EUROS A L'ORDRE DE LA FFKMDA



Siège social : FFKMDA 38 rue Malmaison— 93170 BAGNOLET Arrêté de délégation ministérielle : SPOV2209971A Téléphone : 01 43 60 53 95 — Télécopie : 01 43 60 04 75 Site : ffkmda.fr